

Conseil Communal de Vufflens-la-Ville

Commission préavis municipal no 4/2017

« Rénovation d'un appartement du collège et transformation en une Unité d'Accueil Pour Ecoliers (UAPE) »

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission, composée de :

- Madame Marie-Hélène Baumann
- Monsieur Guillaume de Buren
- Monsieur Mario Ferrari, Président

a été mandatée pour étudier le préavis municipal no 4/2017 concernant la « rénovation d'un appartement du collège et transformation en une UAPE ».

La Commission s'est réunie le ²⁷10 mars 2017 à la maison de commune. Elle a rencontré à cette occasion la Municipalité, représentée par Madame Ingrid Rossel et Monsieur Eric Maeder.

Analyse

Sur la base du préavis no 4/2017 rédigé par la Municipalité, la Commission a posé plusieurs questions portant notamment sur la pertinence des travaux; sur les éventuels risques d'une telle UAPE (évolutions des besoins, changements réglementaires, rentabilité et amortissement, etc.) ainsi que sur la coordination entre cette UAPE, la garderie " Les Lucioles" et la cantine.

Voici en résumé les réponses obtenues :

- Seules des UAPE de 12 places (ou 24, 36) sont créées car il s'agit d'un idéal de rentabilité (nombre d'enfants maximum encadrés par une seule personne). Or, l'espace disponible dans l'appartement à transformer permet justement de créer 12 places. Ces 12 places correspondent à l'effort qui pourrait être attendu de notre commune. On se trouve donc dans un dimensionnement idéal.
- Sur le plan financier, il apparait que le budget de fonctionnement ne présente guère de risque du fait (1) d'un subventionnement forfaitaire (et donc non lié au taux d'occupation) et (2) d'un amortissement total en 10 ans. Les 120'000.- demandés par ce préavis nous seront donc remboursés. Puisque la rénovation complète de cet appartement communal est de toute manière nécessaire (sanitaire, électricité, sols, etc.), nous voyons ici une opportunité évidente.
- 12 places correspondent à environ 24 enfants par jour, car peu sont pris en charge le matin, à midi et le soir. Les places seront disponibles en priorité pour les enfants de Vufflens ou enclassés à Vufflens. Cette UAPE mettrait un service payant à disposition des jeunes familles. Contrairement à la cantine, le coût du service dépend du revenu des parents (comme à la crèche).
- A côté de cet UAPE, la cantine et la crèche seront maintenues. Remplacer ces trois formes d'accueil par un seul accueil n'est pas envisageable, car il s'agit de services différents et

complémentaires. Accueillir les trois ensembles sous un même toit impliquerait de créer un nouveau bâtiment avec un investissement d'une envergure beaucoup plus large.

Conclusion

Pour conclure, ce projet nous apparaît idéal sur plusieurs plans :

- ce projet est parfaitement dimensionné ;
- localisé de manière idéale ;
- opportun dans le temps pour permettre une ouverture à la rentrée 2017-2018 ; et
- adéquat par rapport aux besoins des jeunes familles de Vufflens-la-Ville.

La Commission remercie les représentants de la Municipalité de leur disponibilité et s'estime entièrement satisfaite des réponses claires données en séance ; elle est convaincue que le choix fait par la Municipalité est judicieux.

Vu ce qui précède, la Commission, après délibération, propose à l'unanimité au Conseil communal :

- d'accepter le préavis municipal no 4/2017 tel que présenté par la Municipalité ; et
- d'octroyer à la Municipalité un crédit de Fr. 120'000.- pour la rénovation d'un appartement du collège et sa transformation en une UAPE.

Vufflens-la-Ville, le 31 mars 2017



Madame Marie-Hélène BAUMANN



Monsieur Guillaume DE BUREN



Monsieur Mario FERRARI, Président

